



**RETOUR SUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 19 JUILLET 2021**

Q : Comment le CM du 19 juillet 2021 s'est-il déroulé?

AA : Le CM s'est de nouveau tenu à huit clos en raison du contexte sanitaire. Le Maire tient cependant à ce qu'il soit retransmis en direct sur le compte Facebook de la ville de Basse-Terre pour garantir à la population le meilleur accès possible à l'information liée à la vie de la municipalité. Tous les points prévus à l'ordre du jour ont été voté à la majorité ou à l'unanimité.

Q : Quels ont été les points les importants de cette séance?

AA : J'ai tout d'abord tenu à soumettre au CM une proposition visant à récompenser les bacheliers basse-terriens de la session 2021. Deux points importants concernant l'éducation et la petite enfance ont également été abordés: la création d'une unité autisme à l'école maternelle Chevalier Saint-Georges et la création d'une Très Petite Section à l'école maternelle de Rivière des Pères.

Q : En quoi consiste le projet d'implantation d'une unité d'enseignement Autisme à l'école maternelle de Chevalier Saint-Georges?

AA : L'équipe municipale souhaite implanter une unité d'enseignement maternelle autisme à l'école maternelle Chevalier Saint-Georges.

Ce projet est mené en partenariat avec l'ARS et l'Association pour l'Education Spécialisée et le Développement de Projets d'Actions Solidaires (AEDPS). L'unité permettra de garantir la scolarisation à temps plein de 7 enfants de 3 à 6 ans atteints de troubles autistiques.

La municipalité s'engage à mettre à disposition un Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) ainsi que les locaux accueillant la structure.

Q : Pourquoi avoir choisi de créer une TPS à l'école maternelle de Rivière des Pères?

AA: La scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les zones d'éducation prioritaire représente un aspect central de la refondation de l'école. C'est un puissant levier de réussite des élèves, notamment lorsqu'ils sont issus des milieux les moins favorisés, de familles non francophones ou éloignées de la culture scolaire.

La création d'une classe de Très Petite Section à l'école maternelle de Rivière des Pères est un axe fort de notre politique en matière d'éducation.

Q : La signature d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF de Guadeloupe a été approuvée à l'unanimité, de quoi s'agit-il?

AA: La CTG constitue la base d'un partenariat qui se déclinera, pour la période 2021-2024, en 67 actions visant à :



**RETOUR SUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 19 JUILLET 2021**

- Favoriser l'intégration sociale des habitants dans leur environnement
- Garantir l'accès aux droits pour tous
- Développer et optimiser des équipements et des services aux familles pour renforcer l'attractivité du territoire

La CTG couvre l'ensemble des champs d'action partagés : l'information des familles, l'accessibilité des services mais aussi la promotion de l'égalité des chances pour tous les enfants et la participation citoyenne des habitants.

La CTG est le résultat de plusieurs semaines de travail et d'échanges entre la Caisse d'allocations familiales de la Guadeloupe et la Ville de Basse-Terre. Cette convention offrira désormais un cadre politique global de référence à leurs actions. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Les deux institutions ont ainsi formulé un projet social de territoire fondé sur la participation de différents acteurs: partenaires associatifs, institutionnels, habitants, élus, entreprises.

En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, la CTG renforce les coopérations et contribue à une plus grande efficacité et à une plus grande complémentarité des interventions.

Durée de ce CM: de 18H à 20H30.